

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 11 novembre 2013 à 20h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay, conseiller au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue. Une présentation des élus est effectuée suite à la dernière élection municipale du 3 novembre 2013. Le maire souligne également le Jour du Souvenir.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357)
 - 6.2. Nomination du maire suppléant (C.M. 116)
 - 6.3. Établissement du calendrier 2014 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)
 - 6.4. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité (C.M. 955)
 - 6.5. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2013 (C.M. 176.4)
 - 6.6. Activités de formation pour les élus municipaux
 - 6.7. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
 - 6.8. Attribution de dossiers au sein du conseil municipal
 - 6.9. Demande de commandite pour le bulletin d'information municipale en 2014
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. MTQ – Demande de versement de l'aide financière relative à l'amélioration du 5^e Rang Est
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Approbation du calendrier 2014 des cueillettes des matières résiduelles
 - 9.2. Déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Nominations au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 10.2. Orientation au niveau de la réglementation d'urbanisme (résidences de tourisme et conteneurs)
 - 10.3. Nomination d'un représentant municipal auprès de la Corporation de développement de Baie-des-Sables
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale
 - 11.2. Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la saison hivernale 2013-2014
 - 11.3. Nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'OMH
 - 11.4. Approbation du budget révisé 2013 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Vente d'une lisière de terrain pour la propriété située au 7, rue des Pins
 - 13.2. Participation au Défi Santé 5/30 Équilibre
 - 13.3. Atena Habitation – Appui dans leur démarche relative au programme AccèsLogis de la SHQ
 - 13.4. Remerciements aux élus sortants
 - 13.5. Démarche MADA initiée par la MRC de La Matanie
 - 13.6. Nouvel agent rural à la MRC de La Matanie (consultation publique – révision du plan de développement)
 - 13.7. Relais Santé Matane – Service d'aide aux aînés

- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de l'assemblée

2013-174 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 11 novembre 2013 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2013-175 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2013

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 3 octobre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'approuver le procès-verbal du 3 octobre 2013 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2013-176 APPROBATION DES COMPTES AU 31 OCTOBRE 2013

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'octobre 2013;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 octobre 2013 :

Liste des comptes à payer	66 627,63	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés + chèques #5649 à #5650)	2 565,78	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3575 au #3595)	12 003,35	\$
Total des comptes au 31 octobre 2013	81 196,76	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'est soulevée.

6.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357)

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.2 Nomination du maire suppléant (C.M. 116)

La conseillère au siège #4, Madame Véronique Lamarre, arrive et prend son siège à 20h05.

2013-177 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Considérant les articles 116 et 203 du *Code municipal du Québec* ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Santerre et résolu de nommer Madame Claudie Fillion mairesse suppléante pour une période d'un (1) an avec tous les droits, privilèges et obligations qui y sont attachés et qu'elle soit déléguée pour siéger au sein du conseil de la MRC de La Matanie lorsque le maire sera dans l'impossibilité de le faire.

Qu'elle soit également autorisée à signer les chèques, les effets bancaires et tout document ou convention relatifs à la gestion des comptes bancaires pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables auprès de la Caisse Populaire Desjardins de la Mitis lorsque le maire sera dans l'impossibilité de le faire. Ces signatures se feront conjointement avec le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Établissement du calendrier 2014 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)

2013-178 CALENDRIER 2014 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que selon les dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2014**, qui se tiendront les **lundis** et qui débiteront à **20h00** :

13 janvier	3 février	3 mars	7 avril	5 mai	2 juin
7 juillet	4 août	8 septembre	6 octobre	3 novembre	1 ^{er} décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.4 Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité (C.M. 955)

Le maire, Monsieur Denis Santerre, présente sommairement le rapport sur la situation financière de la municipalité conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*. Une copie sera également distribuée à toutes les adresses civiques de la municipalité dans les prochains jours.

6.5 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2013 (C.M. 176.4)

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, dépose conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, l'état des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2013.

6.6 Activités de formation pour les élus municipaux

2013-179 ACTIVITÉ DE FORMATION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

Considérant le programme de formation 2014 destinée aux élus municipaux de la *Fédération québécoise des Municipalités (FQM)*;

Considérant que la formation « Le comportement éthique » est obligatoire selon l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'autoriser, lorsque requis, l'inscription des élus aux cours de formation suivants :

- « **Le comportement éthique** » offert par la FQM qui aura lieu à Sainte-Luce le samedi 30 novembre 2013 au montant de 275\$ plus les taxes (pour Messieurs Dany Fortin et Jean-Pierre Junior Tanguay et Madame Véronique Lamarre);
- « **Rôle et responsabilités des élus** » offert par la FQM qui aura lieu à Sainte-Luce le samedi 24 mai 2014 au montant de 265\$ plus les taxes (pour Messieurs Dany Fortin et Jean-Pierre Junior Tanguay et Madame Véronique Lamarre);
- « **Gestion financière municipale** » offert par la FQM qui aura lieu à Notre-Dame-du-Portage le samedi 1^{er} novembre 2014 au montant de 265\$ plus les taxes (pour Monsieur Denis Santerre);
- « **Maitrise vos dossiers municipaux** » offert par la FQM qui aura lieu à Sainte-Luce le samedi 6 décembre 2014 au montant de 265\$ plus les taxes (pour Monsieur Denis Santerre).

Les frais de déplacement seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.7 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

2013-180 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de fermer le bureau municipal du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014 inclusivement. La population sera avisée par le biais du bulletin municipal et le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.8 Attribution de dossiers au sein du conseil municipal

2013-181 ATTRIBUTION DE DOSSIERS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant le désir du conseil municipal d'attribuer des dossiers respectifs à chacun d'entre eux;

Considérant que les membres du conseil pourront approfondir leur dossier respectif afin d'éclairer la prise de décision du conseil municipal et formuler une recommandation au conseil municipal si nécessaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Santerre et résolu d'attribuer les dossiers suivants aux membres du conseil :

- Madame Claudie Fillion : Hygiène du milieu (environnement);
- Monsieur Dany Fortin : Loisirs et culture;
- Monsieur Damien Ouellet : Transport;
- Madame Véronique Lamarre : Santé, bien-être, famille et éducation;
- Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay : Sécurité publique;
- Madame Sylvie Bouffard : Aménagement, urbanisme et développement économique

Adoptée à l'unanimité.

6.9 Demande de commandite pour le bulletin d'information municipale en 2014

2013-182 AIDE FINANCIÈRE DE LA SADC POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

Considérant le désir de la *Société d'aide au développement de la collectivité (SADC)* de la région de Matane de maintenir l'aide financière offerte afin d'assumer une partie des coûts annuels du bulletin municipal ;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'accepter l'aide financière de la SADC de la région de Matane au montant de 500\$ en échange de la présence de leur logo dans chaque édition du bulletin municipal pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Cette société aura également le droit à un article précisant les services offerts par leur organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1 MTQ – Demande de versement de l'aide financière relative à l'amélioration du 5e Rang Est

2013-183 DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE À L'AMÉLIORATION DU 5^E RANG EST

Considérant que dans une lettre datée du 9 août 2013, le ministre des Transports, Monsieur Sylvain Gaudreault, accordait à la municipalité une subvention maximale de 10 000\$ échelonnée sur une année budgétaire dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal à la suite de la recommandation de notre député, Monsieur Pascal Bérubé;

Considérant que les travaux pour l'amélioration du 5^e Rang Est ont été réalisés pour des dépenses totales de plus de 20 000\$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu :

- d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés dans le 5^e Rang Est pour un montant subventionné de 10 000 \$;
- de confirmer que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le réseau routier dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1 Approbation du calendrier 2014 des cueillettes des matières résiduelles

2013-184 APPROBATION DU CALENDRIER 2014 DES CUEILLETES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Considérant que « Bouffard Sanitaire inc. » a soumis le calendrier 2014 des cueillettes des matières résiduelles pour approbation;

Considérant que ce calendrier prévoit 32 cueillettes des ordures ménagères pour l'année, soit une cueillette aux 2 semaines et une cueillette par semaine pour la période du 29 juin au 27 septembre inclusivement;

Considérant que ce calendrier prévoit 26 cueillettes des matières recyclables pour l'année, en alternance avec la collecte des ordures ménagères, soient les lundis;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu d'accepter le calendrier des cueillettes tel que soumis par « Bouffard Sanitaire inc. » pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2 Déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées

2013-185 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DE L'ACCÈS À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Considérant que des soumissions sur invitation (2^e appel) ont été demandées pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées pour la prochaine saison hivernale en vertu de la résolution #2013-169;

Considérant que nous avons reçu les soumissions suivantes :

- « Entreprise Daniel Duchaine » au montant de 1 230,65\$ plus les taxes ;
- « Les Entreprises Gilles Fournier » au montant de 1 238,00\$ plus les taxes ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de retenir la soumission de « Entreprise Daniel Duchaine » au montant forfaitaire de 1 230,65\$ plus les taxes pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées pour la saison hivernale 2013-2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1 Nominations au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

2013-186 NOMINATIONS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Considérant le règlement numéro 98-03 créant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Baie-des-Sables;

Considérant qu'il y a lieu de combler les sièges laissés vacants suite à la dernière élection municipale du 3 novembre dernier;

Considérant qu'il a lieu de renouveler les mandats des membres actuels ;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de nommer ou renouveler le mandat des personnes suivantes au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité :

- Madame Johanne Castonguay au siège #1 (résidente, à renouveler en 2014) ;
- Monsieur Jacques Fortin au siège #2 (résident, à renouveler en 2015) ;
- Monsieur Damien Ouellet au siège #3 (membre du conseil municipal, à renouveler en 2014) ;
- Madame Véronique Lamarre au siège #4 (membre du conseil municipal, à renouveler en 2015) ;
- Monsieur Denis Santerre, au siège #5 (maire).

Cette résolution modifie toute nomination précédente et demeurera valide tant qu'elle n'aura pas été abrogée par une résolution ultérieure à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2 Orientation au niveau de la réglementation d'urbanisme (résidences de tourisme et conteneurs)

Le conseil municipal procédera, dans un même temps, à des modifications à la réglementation d'urbanisme l'année prochaine afin de tenir compte de l'exclusion de la zone agricole permanente et des modifications nécessaires concernant les résidences de tourisme et l'entreposage de conteneurs et de boîtes de camion.

10.3 Nomination d'un représentant auprès de la Corporation de développement de Baie-des-Sables

2013-187 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE BAIE-DES-SABLES

Considérant les règlements généraux de la Corporation de développement de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de nommer Monsieur Damien Ouellet afin de siéger au sein du conseil d'administration de la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Cette résolution abroge toutes nominations précédentes et demeurera valide tant qu'elle n'aura pas été abrogée par une résolution ultérieure à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale

Le conseiller au siège #2, Monsieur Dany Fortin, s'abstient de participer aux délibérations sur cette première question et de voter conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

2013-188 PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA SAISON HIVERNALE 2013-2014

Considérant l'ouverture du poste pour l'entretien et la surveillance du centre communautaire en vertu de la résolution #2013-172;

Considérant que nous avons reçu sept (7) offres de services pour combler ce poste;

Considérant la recommandation d'embauche formulée par le comité de sélection;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu retenir les services de Madame Chantal Ouellet pour l'entretien et la surveillance du centre communautaire pour la saison hivernale 2013-2014. Elle sera rémunérée selon l'échelle salariale en vigueur (classe 9, échelon 8) et sur une base de 20 heures par semaine pour l'accomplissement des tâches suivantes :

- Voir au chauffage des lieux (chauffage au bois);
- Faire l'entretien ménager complet de l'intérieur du centre (2 étages);
- Déneiger la galerie, la rampe et les marches;
- Sortir les vidanges et préparer les bacs pour la cueillette des ordures et de la récupération;
- Voir à la sécurité des lieux et au bien-être des usagers ;
- Assurer la surveillance des lieux et le respect des équipements ;
- Opérer la cantine (à ses frais et bénéfices) ;
- Collaborer à l'organisation d'activités;
- Respecter les heures d'ouverture du centre communautaire selon l'horaire établi par le conseil municipal.

La durée de l'emploi est de 14 semaines soit du 8 décembre 2013 au 15 mars 2014 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) ayant voté.

2013-189 PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE MUNICIPALE POUR LA SAISON HIVERNALE 2013-2014

Considérant le désir de Monsieur René Ratté de poursuivre l'entretien de la patinoire municipale pour la prochaine saison hivernale;

Considérant l'expérience de Monsieur René Ratté dans ce domaine et la satisfaction du conseil municipal à l'égard du travail accompli par ce dernier dans les dernières années;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu retenir les services de Monsieur René Ratté pour l'entretien de la patinoire municipale pour la saison hivernale 2013-2014 au taux horaire tel qu'établi dans l'échelle salariale en vigueur (classe 9, échelon 1) et sur une base de 16 heures par semaine pour l'accomplissement des tâches suivantes :

- Faire la glace et l'entretenir pour qu'elle soit prête pour les heures d'ouverture du centre communautaire établies par le conseil municipal ;
- Déneiger la patinoire et les abris des joueurs ;
- Faire les lignes de surface de jeux ;
- Installer les buts (faire les trous) ;
- Déneiger l'accès à la patinoire et à l'édifice ;
- Opérer le tracteur avec son équipement.

La durée de l'emploi est de 19 semaines soit du 24 novembre 2013 au 5 avril 2014 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2 Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la saison hivernale 2013-2014

2013-190 HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA SAISON 2013-2014

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu d'établir l'horaire d'ouverture du centre communautaire pour la prochaine saison hivernale qui débute le 8 décembre 2013 et se termine le 15 mars 2014 comme suit :

HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SAISON 2013-2014		
Journée	Après-midi	Soirée
Dimanche	13h00 à 17h00	18h30 à 20h30
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	18h30 à 20h30
Jeudi	Fermé	18h30 à 20h30
Vendredi	Fermé	18h30 à 21h30
Samedi	13h00 à 17h00	18h30 à 21h30

HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PÉRIODE DES FÊTES 2013-2014			
Date	Journée	Après-midi	Soirée
2013-12-23	Lundi	13h00 à 17h00	18h30 à 20h30
2013-12-24	Mardi	13h00 à 17h00	Fermé
2013-12-25	Mercredi	Fermé	Fermé
2013-12-26	Jeudi	13h00 à 17h00	18h30 à 21h30
2013-12-27	Vendredi	13h00 à 17h00	18h30 à 21h30
2013-12-28	Samedi	13h00 à 17h00	18h30 à 21h30
2013-12-29	Dimanche	13h00 à 17h00	18h30 à 21h30
2013-12-30	Lundi	13h00 à 17h00	18h30 à 21h30
2013-12-31	Mardi	13h00 à 17h00	Fermé
2014-01-01	Mercredi	Fermé	Fermé
2014-01-02	Jeudi	13h00 à 17h00	18h30 à 21h30
2014-01-03	Vendredi	13h00 à 17h00	18h30 à 21h30
2014-01-04	Samedi	13h00 à 17h00	18h30 à 21h30
2014-01-05	Dimanche	13h00 à 17h00	18h30 à 20h30

HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SEMAINE DE RELÂCHE 2014			
Date	Journée	Après-midi	Soirée
2014-03-03	Lundi	13h00 à 17h00	18h30 à 21h30
2014-03-04	Mardi	13h00 à 17h00	18h30 à 21h30
2014-03-05	Mercredi	13h00 à 17h00	18h30 à 21h30
2014-03-06	Jeudi	13h00 à 17h00	18h30 à 21h30
2014-03-07	Vendredi	13h00 à 17h00	18h30 à 21h30

Il est également résolu d'autoriser l'ouverture du centre communautaire à la population durant la période hivernale tous les lundis et les mardis de 18h30 à 20h30 lorsque les conditions suivantes seront remplies :

- La surface de la patinoire sera opérationnelle pour la pratique du patin à glace;
- La température sera clémente pour la pratique du patin et/ou du hockey sur glace.

Si intéressée, la préposée à l'entretien et la surveillance du centre communautaire prendra les décisions appropriées en ce sens. Elle pourra également fermer le centre communautaire lorsque les conditions climatiques seront difficiles.

L'horaire de travail des employés responsables de l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale sera ajusté en conséquence. La population sera avisée par le biais du bulletin municipal et le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3 Nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'OMH

2013-191 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Considérant qu'en vertu de la charte de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables, trois (3) représentants doivent être nommés par la Municipalité de Baie-des-Sables;

Considérant qu'en vertu de cette charte, les mandats ont une durée de 3 ans et sont renouvelables;

Considérant que Monsieur Régis Dionne a déjà été nommé par le conseil municipal en vertu de la résolution #2011-218 et que la fin de son mandat est prévue le 3 novembre 2015;

Considérant que Madame Lise Allard a déjà été nommée par le conseil municipal en vertu de la résolution #2013-081 et que la fin de son mandat est prévue le 8 avril 2016;

Considérant que Madame Monique A. Roy a déjà été nommée par le conseil municipal en vertu de la résolution #2013-033 et que la fin de son mandat est arrivée en même temps que la fin de son mandat d'élue municipale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay et résolu de nommer Monsieur Denis Santerre comme représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables en remplacement de Madame Monique A. Roy. Cette nomination demeurera valide tant qu'elle ne sera pas remplacée par résolution du conseil.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'OMH de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4 Approbation du budget révisé 2013 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables

2013-192 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2013 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé le budget de l'année financière 2013 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'accepter le budget révisé 2013 en date du 25 octobre 2013 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de la municipalité au déficit d'exploitation de la Villa Notre-Dame de 5 652 \$ au lieu d'un montant initial de 4 686 \$. Cette révision budgétaire tient compte d'un ajout pour la location du bureau, le remplacement d'un ordinateur et la rénovation de salles de bain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. Suivi de la dernière période de questions

- Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale;
- Règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux;
- État de la chaussée de la route Lepage.

13. Divers

13.1 Vente d'une lisière de terrain pour la propriété située au 7, rue des Pins

Le conseiller au siège #3, Monsieur Damien Ouellet, s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

2013-193 CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AUX PROPRIÉTAIRES DU 7, RUE DES PINS

Considérant la résolution #2013-103 relative à la cession d'une parcelle de terrain aux propriétaires du 7 rue des Pins;

Considérant que suite à des divergences sur le terrain, l'arpenteur-géomètre Jean-Marc Michaud a dû procéder à la modification du lot 195-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-MacNider;

Considérant que la famille Ouellet a manifesté l'intention d'acquérir un terrain un peu plus grand que celui qui avait été initialement arpenté aux termes du plan 3107 de l'arpenteur-géomètre précité en date du 12 novembre 2012;

Considérant que la parcelle de terrain qui sera cédée a une superficie d'environ 164,1 mètres carrés (+/- 1 766 pieds carrés);

Considérant le nouveau plan numéro 3107-1-2 produit par Jean-Marc Michaud, arpenteur géomètre, en date du 11 octobre 2013 inscrit sous le numéro 4694 de ses minutes;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu de céder au prix de 3 532,72\$ (soit l'équivalent de 2\$ le pied carré) une parcelle de terrain située sur une partie du lot 195-1 tel qu'identifié sur le plan mentionné précédemment aux propriétaires de la résidence située au 7, rue des Pins à Baies-des-Sables, soit Mesdames Valérie Ouellet, Cynthia Ouellet, Viviane Ouellet et Monsieur Michael Ouellet.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires (acte de cession) afin de procéder à cette transaction auprès d'un notaire au choix de l'acquéreur et aux frais de ce dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) ayant voté.

13.2 Participation au Défi Santé 5/30 Équilibre

2013-194 PARTICIPATION AU DÉFI SANTÉ 5/30 ÉQUILIBRE

Considérant que le Défi Santé 5/30 Équilibre est la plus vaste campagne de promotion des saines habitudes de vie au Québec;

Considérant que les participants visent l'atteinte de trois (3) objectifs pendant six (6) semaines du 1^{er} mars au 6 avril;

Considérant que les objectifs sont :

- Manger au moins 5 portions de fruits et légumes par jour;
- Bouger au moins 30 minutes par jour;
- Faire le point sur ses forces pour un meilleur équilibre de vie.

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'inscrire la Municipalité de Baie-des-Sables à la campagne 2014 du Défi Santé 5/30 Équilibre pour :

- Positionner la Municipalité de Baie-des-Sables comme un acteur soucieux de la qualité de vie des jeunes et des familles;
- Courir la chance d'être reconnu sur différentes tribunes municipales et dans différents outils de communication;
- Bénéficier d'un accompagnement gratuit qui permet de planifier des activités et de faire connaître ces dernières auprès de la population;
- Faire connaître et rendre plus accessibles nos équipements et nos services favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation;
- Initier ou poursuivre la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie;
- Arrimer nos actions à une vaste campagne de promotion des saines habitudes de vie au Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.3 Atena Habitation – Appui dans leur démarche relative au programme AccèsLogis de la SHQ

2013-195 APPUI À ATENA HABITATION DANS LEUR DÉMARCHE RELATIVE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA SHQ

Considérant la démarche de « Les Habitations Populaire de l'Est » visant à faire reconnaître le Bas-St-Laurent comme région ressource dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec afin de pouvoir profiter d'une précieuse aide financière supplémentaire et ainsi soulager le fardeau des petites municipalités de 2 500 habitants et moins et à favoriser l'occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'appuyer cette démarche auprès du Ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Pascal Bérubé, et du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Sylvain Gaudreault.

Que le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.4 Remerciements aux élus sortants

2013-196 REMERCIEMENTS AUX ÉLUS SORTANTS

Considérant les élections municipales du 3 novembre 2013;

Considérant la fin de mandat de certains des élus municipaux;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de remercier Madame Monique A. Roy et Monsieur Martin Pelletier pour le travail accompli durant les années passées au sein du conseil municipal. Un présent leur sera également offert pour souligner leur départ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.5 Démarche MADA initiée par la MRC de La Matanie

13.6 Nouvel agent rural à la MRC de La Matanie (consultation publique – révision du plan de développement)

13.7. Relais Santé Matane – Service d'aide aux aînés

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Panneaux de signalisation des noms de rue;
- Location du centre communautaire en période hivernale;
- Promotion du Défi Santé 5/30 Équilibre.

15. Levée de l'assemblée

2013-197 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de lever la session à 21h20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire